

Consommation

Produits sucrés : la taxe qui fait débat

L'idée une taxe sur les produits sucrés s'est immiscée dans les débats de l'Assemblée Nationale, pendant l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Une proposition qui est loin de convaincre les acteurs du secteur.

Les consommateurs devront-ils payer plus cher pour s'offrir des gâteaux ou des chocolats ? Des députés réfléchissent à l'instauration d'une « taxe sucre » dans le but de réduire la consommation de ces produits sucrés et ainsi prévenir les maladies telles que l'obésité ou le diabète. Si le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) a été rejeté en commission à l'Assemblée Nationale et est encore débattu, plusieurs amendements en ce sens, dont une taxe sur les produits sucrés, ont été votés.

Depuis 2012, la taxe sur les boissons sucrées, dite « taxe soda » est appliquée sur les boissons contenant des sucres ajoutés. La prochaine « taxe sucre » engloberait tous les produits alimentaires transformés. L'idée est de faire payer les fabricants et industriels si leurs produits dépassent le taux de sucre autorisé, ce qui les inciterait à revoir leurs recettes et ainsi baisser le taux de sucre. Une

Zoom ► La publicité pourrait-elle être restreinte ?

Nous connaissons tous les slogans « mangez, bougez », « mangez au moins cinq fruits et légumes par jour » ou encore « pour votre santé, bougez plus », qui apparaissent sous les publicités de produits sucrés ou salés depuis 2007. Ces engagements, inscrits dans la charte alimentaire, pourraient aller encore plus loin. Une réunion a eu lieu fin octobre à l'Arcom, le régulateur des médias audiovisuels pour en redéfinir les contours. La ministre de la Santé souhaiterait que les chaînes réduisent les publicités pour les produits gras, sucrés et salés pour protéger le jeune public. Les chaînes sont de leur côté inquiètes pour leur modèle économique. L'autre enjeu est de faire rentrer dans la boucle les plateformes vidéos et de streaming, pour l'instant épargnées par les restrictions.



Les produits type biscuits et gâteaux sont visés par cette « taxe sucre ». Photo Sipa/Syspeo

taxe comportementale utilisant la fiscalité comme levier.

Inciter les fabricants à revoir leurs recettes

Une mesure que soutenait Geneviève Darrieussecq, ministre de la Santé, il y a encore une semaine. « Je suis favorable à des taxes sur les sucres transformés », a-t-elle affirmé dans les colonnes de *La Tribune Dimanche*, le 27 octobre. Une proposition qui séduit également son homologue au Budget, Laurent Saint-Martin, à la recherche de solutions pour renflouer les caisses de l'État.

« C'est une mesure que nous réclamons depuis un certain

nombre d'années. On parle d'une véritable épidémie d'obésité qui continue à se répandre en France », affirme Stéphanie Pierre, chargée de mission pour l'association France Assos Santé. « C'est le principe du pollueur payeur. L'objectif n'est pas punitif mais d'inciter les industriels à revoir la formule de leurs produits, un peu comme ce que le nutri-score avait réussi à faire quand il a commencé à se généraliser. »

Du côté du ministère de l'Agriculture, la proposition ne plaît pas. La ministre, Annie Genevard, se dit inquiète pour la compétitivité du secteur agroalimentaire français. « Il ne faut pas ajouter des boulets au pied

de nos entreprises au moment où elles se battent pour défendre leur position sur les marchés mondiaux », a-t-elle déclaré dans une interview à l'agence de presse Agra cette semaine.

Des professionnels qui ne veulent pas payer pour la dette

Cette idée fait également bonjour aux professionnels du secteur. « Après le Covid, la guerre en Ukraine, la crise de l'énergie et de certaines matières premières comme le chocolat, on ne peut pas supporter ces taxes. On nous parle de question de santé publique alors qu'on sait très bien que l'enjeu est surtout

de récupérer de l'argent quelque part », déplore un cadre de l'Association nationale des industries alimentaires (ANIA), ajoutant une « impression d'étouffer » de la part des entreprises. « Quelle que soit leur taille, elles n'ont pas plus de capacité que d'autres secteurs à financer la dette de l'État. »

Le volte-face de la ministre de la Santé

Cette mesure pourrait-elle finalement voir le jour ? 48 heures après s'être montrée favorable, la ministre de la Santé s'est finalement ravisée, ce mardi 29 octobre, devant l'Assemblée nationale. « Je crois que nous devons, plutôt que de vouloir systématiquement taxer, convaincre (les industriels, Ndlr) qu'ils aillent vers des recettes utilisant beaucoup moins de sucres. »

Le PLFSS pour 2025 contient des amendements sur les produits sucrés, mais prévoit aussi des taxes supplémentaires sur l'alcool, les bières aromatisées et les boissons sucrées. Pour l'instant, rien n'est encore tranché, puisque l'examen du PLFSS se poursuit dans l'Hémicycle.

● **Dossier réalisé par Audrey Vermorel**

« Ça ne sera pas assez significatif pour dissuader le consommateur »

Questions à ►

Patrick Coquart, chercheur à l'Iref, Institut de recherches économiques et fiscales

La fiscalité comportementale, comme la taxe sucre, a-t-elle déjà porté ses fruits dans d'autres domaines ?

« La taxe comportementale est notamment appliquée pour le tabac, et on ne peut pas dire que ce soit tellement efficace. Depuis 2000, les taxes sur les cigarettes en France ont augmenté de 275 % et pendant ce temps-là, la prévalence tabagique n'a pas beaucoup évolué, c'est-à-dire le nombre de fumeurs en France est passé de 30 % en 2000 à 24,5 % en 2022 avec une stabilisation ces dernières années. En revanche, le marché parallèle a explosé.



On est entouré de voisins qui ont tous des taxes moins élevées. »

Il existe déjà une taxe sur les boissons sucrées, a-t-elle eu un effet sur le comportement des consommateurs ?

« On a observé que cette taxe a eu un petit effet, mais ce n'est pas le comportement des consommateurs qui a changé. Les industriels ont réduit le taux de sucre de leurs produits pour payer moins de taxes mais il y a

aussi eu des contournements. On parle de *shrinkflation*, beaucoup ont réduit la quantité de produit pour absorber la taxe sans augmenter le prix. Il arrive aussi que les industriels et les distributeurs fassent des efforts sur les marges pour que le prix des produits n'augmente pas trop. »

Est-ce qu'une taxe sur les produits sucrés pourrait avoir un réel impact sur le comportement des consommateurs ?

« Il y aura peu d'effets sur le long terme. Souvent, il y a un effet immédiat et puis l'augmentation est atténuée par la hausse générale des prix, comme avec l'inflation ces dernières années. Même si les prix augmentent un peu, ça ne sera pas assez significatif pour dissuader le consommateur, ou alors il mettra en place des

stratégies de substitution : trouver du sucre dans d'autres produits, rogner leurs dépenses ailleurs. C'est la même chose pour l'alcool. Face à des formes d'addictions, l'outil fiscal n'est pas toujours suffisant. »

Cette taxe existe-t-elle dans d'autres pays ?

« Le Mexique, où le taux d'obésité est très élevé, a mis une taxe sur les boissons sucrées, mais cette mesure n'est pas très efficace. Les ventes ont diminué les deux premières années, mais ça n'a pas eu d'impact sur le nombre d'obèses. En 2011, le Danemark a mis une taxe sur les produits gras. Avant sa mise en place, les habitants ont rempli leurs placards et leur congélateur. Finalement, le gouvernement est revenu en arrière et a supprimé la taxe un an plus tard. »